BSTH
Belgian Society on Thrombosis and Haemostasis

Les experts de la Société Belge de Thrombose et Hémostase (BSTH) répondent aux questions les plus fréquemment posées sur les vaccins contre la COVID-19 et la thrombose.

Les vaccins anti-COVID-19 sont-ils sûrs?

Oui. En ce moment, en Belgique, les vaccins de Pfizer/BioNTech, Moderna et AstraZeneca sont administrés. Le vaccin de Johnson & Johnson sera bientôt disponible. Tous ces vaccins ont été largement testés et jugés sûrs. Ils offrent une très bonne protection contre le développement d'une forme grave de la COVID-19. Comme pour tous médicaments et vaccins, des effets secondaires rares peuvent survenir. Cependant, les risques d'infection sont actuellement très élevés et la maladie COVID-19 peut avoir de graves conséquences. La vaccination offre donc une protection sûre et efficace contre un problème grave de santé.

Les vaccins augmenteraient le risque de thrombose, est-ce exact?

Les études cliniques avec les vaccins disponibles, y compris celui d'AstraZeneca, ont montré qu'il n'y a pas de risque accru de développer une thrombose dans les jambes, les bras ou les poumons (embolie pulmonaire). Le suivi de plus de dix millions de personnes vaccinées a montré que les thromboses ne surviennent pas plus souvent que chez les personnes non vaccinées.

Quelques chiffres:

- Risque de thrombose dans la population générale: 1 à 2 cas sur 1 000 personnes par an, soit 1 à 2 cas sur 4 000 personnes par trimestre ;
- Prévalence de thrombose dans les 3 mois suivant la vaccination contre la COVID-19: 1 à 2 cas pour 250 000 personnes vaccinées.
- Risque de thrombose lié à la COVID-19:
    - 5 à 10% des patients hospitalisés développent une thrombose
    - 20% des patients en réanimation développent une thrombose

J'ai eu une maladie thrombotique dans le passé, dois-je me faire vacciner?

Oui, certainement.
Si vous avez déjà eu une maladie thrombotique dans le passé, votre risque de récidive est augmenté, mais la vaccination n'augmentera pas ce risque. Le risque de thrombose après vaccination n'est pas plus élevé que chez les personnes non vaccinées. Cela s'applique également au vaccin AstraZeneca. La probabilité que vous déclariez une thrombose si vous avez contracté la COVID-19 est beaucoup plus élevée, le vaccin peut vous protéger contre cela.

J'ai un trouble de la coagulation qui augmente le risque de thrombose (par exemple, le facteur V Leiden). Dois-je me faire vacciner?

Oui, certainement. Les troubles de la coagulation telles que le facteur V Leiden augmentent le risque de thrombose. La vaccination n'augmentera pas davantage ce risque. Le risque de thrombose après vaccination n'est pas plus élevé que chez les personnes non vaccinées. Cela s'applique également au vaccin AstraZeneca. Le risque de développer une thrombose si vous avez déclaré la COVID-19 est beaucoup plus élevé, le vaccin peut vous protéger contre cela.
Si vous décidez de vous faire vacciner, vous n'avez pas non plus besoin de prendre des mesures particulières ni de prendre des médicaments pour prévenir les thromboses, tels que l'aspirine ou un anticoagulant.

J'ai un trouble de la coagulation qui me fait saigner plus rapidement (par exemple, l'hémophilie de type A). Puis-je me faire vacciner?

Oui, absolument. Il faut juste être prudent lors de l'injection. Le vaccin contre la COVID-19, comme beaucoup d'autres, est injecté dans le muscle. Cela peut entraîner des saignements mineurs ou des ecchymoses. Si vous souffrez d'un trouble de la coagulation, ce risque est plus élevé, mais ce n'est pas une raison pour ne pas vous faire vacciner. Il est cependant préférable de prendre contact avec votre médecin traitant ou le centre d'hémophilie avant de vous faire vacciner.

Les vaccins pourraient être liés à de rares cas de thrombopénie associée à une thrombose, est-ce exact?

Une forme très rare de thrombose cérébrale appelée thrombose des sinus veineux cérébraux, associée à une diminution du compte de plaquettes, a été rapportée chez un très faible nombre de personnes qui avaient été vaccinées avec le vaccin AstraZeneca. Il n'est pas encore certain que ces cas soient directement liés à la vaccination en général ou au vaccin AstraZeneca en particulier, mais en l'absence de preuve, cette possibilité ne peut pas non plus être exclue.
Des recherches menées par plusieurs scientifiques européens ont montré que dans au moins certains des cas rapportés, une réponse immunitaire contre les plaquettes serait responsable du développement de ces complications. Sur base de ce mécanisme, il n'y a aucune raison de croire que cette complication rare serait plus fréquente chez les personnes qui ont eu une maladie thrombotique auparavant ou qui sont plus à risque de développer une thrombose parce qu'elles prennent, par exemple, une pilule contraceptive.

Même s'il existe peut-être un lien entre la vaccination et cette complication très rare, la vaccination l'emporte de loin dans la balance bénéfice-risque.

Quelques chiffres:

- Cas signalés d'AVC après la vaccination (lié ou non au vaccin): 1 cas sur 1000000
- Risque de mourir dans un accident de voiture (année 2020): 1 sur 10000
- Plus de 22000 patients sont décédés en Belgique suite à la COVID-19 au cours de l'année dernière, parmi lesquels plus de 1200 avaient moins de 65 ans et 5000 avaient moins de 75 ans
- En plus de prévenir la mort, le vaccin protège aussi contre le développement d'une forme sévère de la COVID-19. De plus, il réduit le risque de contamination. La vaccination protège aussi les plus jeunes.

J'ai une maladie qui peut mener à une baisse anormale de mon taux de plaquettes. Puis-je me faire vacciner?

Oui. Si vous avez déjà souffert de purpura thrombopénique idiopathique (PTI), il se peut que la vaccination entraîne à nouveau une baisse anormale de votre taux de plaquettes. Cependant, en ce moment, le risque de contracter la COVID-19 reste très élevé et le bénéfice

de la vaccination dépasse largement le risque de déclarer un nouvel épisode de PTI. De plus, même si quelques rares personnes ont vu une baisse de leur taux de plaquettes après avoir été vacciné contre la COVID-19, il ne s'agissait pas d'un PTI.

Je prends un médicament anticoagulant, puis-je me faire vacciner ?

Oui, absolument.

Lorsque vous vous ferez vacciner, on vous demandera si vous prenez des anticoagulants. C'est parce que le vaccin contre la COVID-19, comme beaucoup d'autres vaccins, est introduit dans le muscle. Cela peut entraîner des saignements mineurs ou des ecchymoses. La prise d'anticoagulants augmente le risque de saignement. Ceci n'est pas une raison pour ne pas se faire vacciner. Il est recommandé d'appliquer une légère pression au site d'injection pendant 5 à 10 minutes et de ne pas masser l'endroit afin de réduire le risque d'ecchymose. Les vaccins contre la COVID-19 (Pfizer / BioNTech, Moderena et AstraZeneca) ne peuvent pas être administrés par voie sous-cutanée (comme cela se fait parfois avec le vaccin contre la grippe) parce qu'on ne connaît pas leur efficacité par ce mode d'administration.

Les informations reprises dans ce document sont basées sur les connaissances actuelles du sujet. Ce document sera mis à jour régulièrement en fonction des nouvelles découvertes scientifiques. La version la plus récente sera disponible sur le site de la Belgian Society on Thrombosis and Haemostasis www.bsth.be